



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2020

**PRÉSENTS** : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :  
MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K  
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR  
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T  
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

**ABSENT** : /

**Secrétaire de séance** : Caroline DELPHIN

### DELIBÉRATION N°158

**Rapporteur** : Christian MICHAUD

### OBJET : DISPOSITIF D'EDUCATION MUSICALE ET ORCHESTRALE À VOCATION SOCIALE (DEMOS) – PARTICIPATION FINANCIÈRE

Les membres du conseil municipal sont informés que le dispositif d'éducation musicale et orchestrale (DEMOS) a débuté en avril 2017 et s'est terminé lors du week-end du 12 et 13 septembre 2020 par un rassemblement des 7 groupes de l'orchestre de Grand Châtellerauld (Dangé Saint Romain, Scorbé-Thuré, La Roche Posay, Naintré et 3 groupes de Châtellerauld) et par un concert à la salle de l'Angelarde.

Le projet **DEMOS** est un dispositif qui visait, pendant 3 ans, à toucher les publics éloignés de toute pratique artistique et culturelle, en particulier les jeunes issus des quartiers prioritaires ou des territoires ruraux souvent dotés de moins d'équipements d'enseignement artistique.

Ce dispositif a permis à une centaine d'enfants de **beneficier d'une éducation musicale au moyen d'une pédagogie adaptée et collective.**

**Une quinzaine d'enfants a bénéficié de ce dispositif sur Naintré.**

Alors que la convention de partenariat initiale **prévoyait une participation financière de 9 000€ sur une période de 3 ans** à compter de 2017, le projet s'est poursuivi jusqu'en septembre 2020. La continuité pédagogique a pu être assurée pendant la période de confinement grâce à des séances en visio-conférence et à la mise à disposition d'outils par le biais d'enregistrements ou de vidéos.

Pour faire face à ce dernier semestre, **les communes partenaires sont sollicitées à hauteur de 1500€** soit 50 % de la contribution annuelle.

Au vu de la qualité de ce projet et de l'investissement de tous, enfants, musiciens, référents terrain et coordonnateurs, et, bien que non prévu initialement, il est proposé au conseil municipal d'accepter cette participation financière supplémentaire et d'autoriser M le Maire à signer l'avenant.

---

**VU** la délibération du 29 juin 2017 approuvant la participation de la commune dans le projet DEMOS jusqu'en 2019 ;

**Considérant** que le projet s'est poursuivi jusqu'en 2020 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'avenant à la convention DEMOS relatif à la participation financière supplémentaire de 1500 € ;
- autorise M le Maire à signer l'avenant ainsi que toute pièce à intervenir dans ce dossier.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le

